

VOUS AVEZ DIT INTERSECTIONNALITÉ ?



L'imbrication
des discriminations
en question

PROGRAMME

du vendredi 25 novembre 2016

au Palais du travail

de 9 h à 20 h 30

v i | | e u r b a n n e

Entrée sur inscription :

*Garde d'enfants prévue de 18h à 20h45
pour les plus de trois ans*

www.viva-interactif.com/assises

VOUS AVEZ DIT INTERSECTIONNALITÉ ? L'IMBRICATION DES DISCRIMINATIONS EN QUESTION

L'approche dite intersectionnelle des inégalités et des discriminations, développée par des féministes noires aux États-Unis, se développe aujourd'hui en France. L'approche vient interroger à la fois les sciences sociales, les mouvements militants et les politiques publiques. Elle met l'accent sur le fait que les rapports sociaux inégalitaires de classe sociale, de sexe, ethno-raciaux, de validité, de sexualité, d'âge... s'articulent entre eux – ils ne se cumulent pas forcément – différemment dans le temps et selon les domaines (emploi, logement, éducation...) et qu'ils sont en perpétuelle reconfiguration. Dans un contexte de « concurrence des luttes » qui segmente la société au lieu d'en favoriser la cohésion, cette approche soulève des enjeux de compréhension des processus de production des inégalités et des discriminations, ainsi que des enjeux pour la lutte contre les discriminations. Des actions concourant aux quatre axes de la lutte contre les discriminations à Villeurbanne (changement de pratiques, mobilisation du droit, lutte contre les préjugés, soutien à la mobilisation citoyenne) seront présentées et interrogées à l'aune de cette question, notamment l'Observatoire des discriminations et le réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination, le plan d'actions égalité pour l'égalité des femmes et des hommes, la mesure des discriminations, le Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques...

8 h 30 : Accueil

9 h : OUVERTURE : Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne

Animation de la journée : Rokhaya Diallo, journaliste

9 h 20 – 10 h : VOUS AVEZ DIT INTERSECTIONNALITÉ ?

> **L'intersectionnalité définie par les premières concernées** (extraits de films)

> **Comment cette notion interroge l'action menée à Villeurbanne ?** Élu.e.s, professionnel.les de l'action publique ou du secteur associatif, citoyen.nes posent leurs questions.

> **L'intersectionnalité en question (1)**

Questions/réponses de **Nouria Ouali**, sociologue, Université libre de Bruxelles

Qu'est-ce que l'intersectionnalité? D'où vient ce concept, quelle est son actualité?

10 h – 12 h 30 : CUMUL OU ARTICULATION DES DISCRIMINATIONS ?

> **Ce que nous apprend l'enquête Trajectoires et Origines** (Ined)

Jean-Luc Primon, sociologue, Université de Nice Sophia Antipolis, Unice/CNRS.

Intervention autour de trois grands thèmes : la mesure des discriminations multifactorielles, les expériences de discrimination selon le sexe et l'origine et les discriminations dans le domaine de l'éducation.

PAUSE – 10 h 50 – 11 h 15

11 h 15 – 11 h 45 : débat avec la salle.

11 h 45 – 12 h 15 : L'intersectionnalité en question (2)

Questions/réponses de **Nouria Ouali**, sociologue, Université libre de Bruxelles

Est-ce un concept opératoire pour analyser les inégalités, pour mener des luttes, pour définir et orienter des politiques publiques et des pratiques d'intervention sociale?

12 h 15 – 12 h 30 : débat.

DÉJEUNER

14 h – 15 h 30 : TABLE RONDE : LE DROIT PEUT-IL PRENDRE EN COMPTE L'INTRICATION DES CRITÈRES DE DISCRIMINATION ?

> **Une approche intersectionnelle des discriminations par le droit est-elle possible ?**

Comparaison France/Canada, Hilème Kombila, docteure en droit, chargée d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

> **L'Observatoire des discriminations et le réseau de vigilance villeurbannais,**

Marie-Christine Cerrato Debenedetti, chargée de mission Lutte contre les discriminations à la ville de Villeurbanne.

> **Le traitement des discriminations intersectionnelles par le Défenseur des droits,**

Marisa Lai-Puiatti, conseillère technique régionale Auvergne Rhône-Alpes, Défenseur des Droits.

> **En pratique : faire valoir son droit à la non-discrimination suppose-t-il de choisir un critère ?**

Myriame Matari, avocate au barreau de Lyon, assure les permanences juridiques sur le droit de la non-discrimination à ADL, (Association pour le développement local).

PAUSE

15h45 – 17h : POLITIQUES POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION À L'ÉPREUVE DE L'ARTICULATION DES DISCRIMINATIONS

- > **Freins et leviers pour une action publique intersectionnelle de lutte contre les discriminations, quelques hypothèses.** Ekaterina Panyukina, doctorante en sociologie au Centre Max Weber, Université Lyon 2.
- > **La formation et les pratiques associatives du Planning Familial au défi de l'intersectionnalité,** Lorena Favier, chargée de formation au Planning familial du Rhône
- > **L'approche dite inclusive est-elle une solution ?**
Éric Plantier-Royon, chargé de mission ville et handicaps, ville de Villeurbanne.
- > **Quelques jalons pour construire des politiques et des pratiques qui prennent en compte l'articulation des inégalités,** Nouria Ouali, sociologue, Université Libre de Bruxelles.

17h – 17h15 : CONCLUSION PROVISOIRE, Agnès Thouvenot adjointe au maire de Villeurbanne à la Lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes.

SOIRÉE

organisée avec le Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques.

18h – 20h30 :

L'EXPÉRIENCE DE LA DISCRIMINATION : POURQUOI MOI ? ET SI C'ÉTAIT MOI ?

Avec les interventions de Horia Kebabza, maîtresse de conférences associée à l'Université Toulouse Jean-Jaurès et chargée d'enseignement à Sciences Po Toulouse. Sociologue du genre, du racisme et de leurs articulations, elle a travaillé plusieurs années au côté de femmes victimes de violences et mène en parallèle des actions de formation et des projets avec des acteurs sociaux sur ces questions. Deux temps, chacun d'eux suivis d'échanges avec le public :

- > **« Pourquoi Moi ? Et si c'était Moi ? »** film réalisé dans le cadre du Conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques
L'articulation des discriminations de sexe, origine, religion, classe, analyse de Horia Kebabza à partir du film et de ses travaux.
- > **L'expérience de la discrimination et son envers, l'expérience du privilège.**
Les conditions de la lutte contre toutes les discriminations.

20h15 – 20h30 : Clôture : Agnès Thouvenot, adjointe au maire en charge de la Lutte contre les discriminations et l'égalité femmes hommes.

(Garde d'enfants prévue de 18h à 20h45 pour les plus de trois ans sur inscription)